



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

tabagisme

Question écrite n° 67595

Texte de la question

Force est de constater que la réglementation touchant l'interdiction de fumer dans les lieux publics n'est pas, ou très mal appliquée, en particulier dans l'enceinte des gares SNCF. C'est pourquoi M. Jean-Pierre Giran demande à M. le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales de bien vouloir lui indiquer le nombre de contraventions pour infraction à cette réglementation dressées en 2009 dans les gares et les mesures qu'il compte prendre afin qu'elle soit effectivement respectée par la direction de la SNCF.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Giran](#)

Circonscription : Var (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 67595

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 décembre 2009, page 12185

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)